RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ONISEP L'INFORMATION POUR L'ORIENTATION

Commissaire de police

Cadre de la police nationale, le ou la commissaire de police dirige un service ou un commissariat. Ses missions : gérer ses équipes, piloter les opérations, suivre l'action des enquêteurs et enquêtrices, en coordination avec la politique ministérielle.

SOMMAIRE

Le métier

Compétences requises

Où l'exercer ?

Les études

Emploi et secteur

Salaire du débutant

Pour aller plus loin

Niveau minimum d'accès : **bac + 5**

Salaire débutant : **2295 €**

Statut : **Statut fonctionnaire**

Secteurs professionnels : Fonction publique, Sécurité

Centres d'intérêt : J'aime diriger, J'ai le sens du service public, Je souhaite faire respecter la loi, les règles, J'aime me déplacer, voyager, J'aime organiser, planifier, Je souhaite protéger et secourir, J'aime les sensations fortes



© PeopleImages/E+/Getty Images

Le métier

Diriger et gérer

Que son affectation soit à la sécurité publique, à la police judiciaire ou encore dans un ministère, le rôle du ou de la commissaire consiste à diriger un service et des équipes de policiers, gérer un budget, suivre le travail des enquêteurs, mettre en place des actions de sécurité, concevoir des outils... De manière plus globale, le ou la commissaire doit déterminer les actions à mener au niveau de ses équipes pour atteindre les objectifs définis par le ministre de l'Intérieur.

Assurer la sécurité publique

La délinquance, les petites affaires criminelles, les troubles à l'ordre public, la sécurité des manifestations, la sécurité routière constituent le travail quotidien d'un commissariat. Le ou la commissaire encadre alors les officiers de terrain chargés de mener les enquêtes ou d'encadrer une manifestation : il ou elle fixe les objectifs de travail avec ses équipes, répartit les moyens en hommes et en véhicules, suit l'avancée des recherches et des opérations, donne les ordres sur le terrain.

Du judiciaire à l'espionnage

En police judiciaire, il s'agit de coordonner les enquêtes à sa charge (trafic de stupéfiants, d'armes ou d'œuvres d'art, proxénétisme, escroqueries financières, cybercriminalité, terrorisme etc.). Au sein d'unités spécialisées, le ou la commissaire peut rechercher des informations destinées au gouvernement, participer à la lutte contre l'espionnage ou contre l'immigration clandestine par exemple.

Compétences requises

Encadrer et communiquer

Le ou la commissaire doit faire preuve d'autorité, d'organisation et d'esprit de décision pour diriger ses équipes et mener à bien les missions qui lui incombent. Chef / cheffe d'équipe, il ou elle sait motiver ses troupes. Savoir bien communiquer est nécessaire pour travailler de concert avec les mairies, les préfectures et les autorités judiciaires.

Des nerfs solides

Connaissant bien des procédures pénales, ce ou cette responsable doit posséder des compétences juridiques et une bonne culture générale. Pour envisager de faire ce métier, il faut aussi être psychologiquement solide, capable de travailler dans l'urgence et de gérer des situations éprouvantes et dangereuses. En prise directe avec la société, il faut se montrer curieux, ouvert, et aimer gérer l'humain.

Disponibilité permanente

Chargés de défendre l'ordre public, les commissaires doivent être disponibles en fonction des astreintes et des événements. Il est donc possible de travailler en soirée, parfois la nuit et les week-ends. L'exercice peut se faire en uniforme comme en tenue civile, sur le terrain mais plus souvent au bureau, derrière son ordinateur ou encore en réunion.

Où l'exercer ?

Affectations diverses

En dehors des commissariats, le ou la commissaire peut exercer dans des unités de police spécialisées : à la police judiciaire, à la DGSI (Direction générale de la sécurité intérieure), à la DCPAF (Direction centrale de la police aux frontières), dans une CRS (Compagnie républicaine de sécurité), à l'IGPN (Inspection générale de la police nationale), au SDLP (Service de la protection), au Renseignement intérieur ou une brigade spécialisée (mineurs, stupéfiants, etc.). Les premiers postes sont presque tous en sécurité publique, le plus souvent en tant que responsable d'un commissariat d'une ville moyenne, adjoint ou adjointe au responsable d'un commissariat central d'une grande ville, chef ou cheffe de service dans une direction départementale.

Nombreux contacts

En tant qu'interlocuteurs privilégiés des autorités locales, les commissaires de police sont en relation quotidienne avec les préfectures, les municipalités, les autorités administratives et judiciaires, les organismes sociaux ou éducatifs.

Géographiquement mobile

La mobilité, tant géographique que fonctionnelle est de mise pour les commissaires qui, dans les faits, changent d'affectation tous les 2,5 ans en moyenne. Il faut donc anticiper pour choisir au mieux les affectations qui construiront sa carrière. Il est souvent nécessaire de suivre des formations pour évoluer ou suivre les changements dans le métier ou la législation, par exemple.

Les études

Après le bac

5 ans pour préparer un master (en droit de préférence) et se présenter au concours de recrutement organisé par le ministère de l'Intérieur. Pour augmenter ses chances, une préparation à l'ENSP (École nationale supérieure de police) ou dans une dizaine d'IEJ (instituts d'études judiciaires) est possible. Dans le cadre de l'égalité des chances, une préparation au concours (prépa Talents commissaire de police) est également dispensée par l'ENSP (École nationale supérieure de police).

bac + 7

→ Formation de commissaire de police

Emploi et secteur

Un concours sélectif

Organisé par le ministère de l'Intérieur, le recrutement s'effectue via un concours national, réputé sélectif. Plusieurs dizaines de postes sont ouverts chaque année en externe.

En fonction de son classement

En fonction des besoins de la police et de son rang de classement à la sortie de l'école, le ou la futur/e commissaire peut choisir un poste à la police judiciaire ou dans un service spécialisé (stupéfiants, criminelle, brigade de protection des mineurs). La plupart des postes de débutants se situent à la sécurité publique. Au bout de 2 ans sur son premier poste, le ou la commissaire pourra demander une autre affectation pour avoir davantage de responsabilités.

Un grade de plus

Il n'est pas possible de rester plus de 6 ans dans le même poste, ce qui permet d'avancer progressivement en responsabilité, au fur et à mesure des affectations. Après 9 ans d'exercice en tant que commissaire, il est possible de suivre une formation et d'être inscrit au tableau d'avancement pour le grade de commissaire divisionnaire. Une réorientation, dans le secteur de la sécurité privée par exemple, est aussi envisageable.

Secteur

Sécurité

Salaire du débutant *

À partir de 2295 euros brut par mois.

* variable en fonction du lieu d'exercice, du statut.

Pour aller plus loin

Sur le web

Police nationale

Centres d'intérêt

J'aime diriger →

J'ai le sens du service public →

Je souhaite faire respecter la loi, les règles →

J'aime me déplacer, voyager →

J'aime organiser, planifier →

Je souhaite protéger et secourir →

J'aime les sensations fortes →

Autres métiers à découvrir

Gendarme technologies numériques

Gendarme du gign

Analyste criminel

Policier enquêteur

Officier de sapeur-pompier